



Saint-Germain
lès-Corbeil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N°06-2023

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PÉTEL, Maire.

<p>Convocation en date du 28 février 2023 Affichée et publiée sur le site internet de la ville le 28 février 2023</p>	<p>PRESENTS : M. PETEL Yann, Maire, M. RANCHER Jacques, Mme PODEVIN Cécile, Mme BINEAU Pierrette, M. CARRIOL Patrice, M. CATHELOT Jean-Philippe, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, M. GOUJON Jean-Marie, M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. LE GOUELLEC Yannick, M. MME SEJOURNE Jeannine, Mme LALANNE Bernadette, M. BOLENGU Julien, M. DAL ZOTTO Alain, M. COPEL Philippe.</p>
<p>Liste des délibérations affichée et publiée sur le site internet de la ville du 7 mars 2023 au 7 mai 2023</p>	<p>ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mme LE BELLEC Florence ayant donné pouvoir à M. CATHELOT Jean-Philippe M. GARIN Bertrand ayant donné pouvoir à M. RANCHER Jacques Mme BADIER Aline ayant donné pouvoir à Mme DEGOUTTE Marie-Laure Mme THELLIEZ Aude ayant donné pouvoir à M. LORIN Pierre Mme WELLNER Valérie ayant donné pouvoir à Mme BINEAU Pierrette Mme PETEL Brigitte ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann Mme CARRIOL Pauline ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice M. MARTINEZ René ayant donné pouvoir à Mme PODEVIN Cécile</p>
<p>Conseillers En exercice : 29 Présents : 17 Votants : 25</p>	<p>ABSENTS : M. ROUGER Philippe Mme TAVERNIER Brigitte MICHAUT Ange M. SERRE Jean-Philippe</p> <p>Secrétaire de séance : M. LORIN Pierre</p>
<p>OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs</p>	

VU les articles L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la fonction publique, plus précisément l'article L 313-1
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT le futur départ à la retraite d'un agent à temps non complet et la mutation interne d'un autre agent,

CONSIDERANT l'amplitude horaire de l'espace culturel et associatif Victor HUGO,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Délibération 6/11 - feuille 1/2

CRÉE les postes suivants :

Catégorie hiérarchique	Grade	Durée hebdomadaire	Date d'effet	Nature du poste
C	Adjoint administratif	35/35ème	14 février 2023	Agent d'accueil

DECIDE de modifier le tableau des effectifs,

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget,

DIT que la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Vice-président en charge de la politique sportive de
Grand Paris Sud,
Yann PÉTEL

Le secrétaire de séance




Délibération 6/11 - feuillet 2/2